

POLITIQUE DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ (Études médicales de premier cycle)

Préambule

La Faculté de médecine reconnaît les différences qui existent entre les personnes basées sur des facteurs tels que la race, l'ethnicité, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, etc. La diversité reconnaît également que dans chaque groupe, il existe des différences significatives entre les individus eux-mêmes.

Au sein d'un programme d'études médicales de premier cycle, une politique de promotion de la diversité vise tout autant l'admission et la rétention des étudiants en médecine que le personnel enseignant et non enseignant avec qui ils sont en contact tout au long de leur formation. Les futurs médecins sont ainsi mieux préparés à servir une population elle-même diversifiée.

La présente politique vise les étudiants, les professeurs qui enseignent au premier cycle des études médicales et la haute direction facultaire. Un document « Mise en œuvre de la politique » est présenté en annexe.

Politique

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal (UdeM) se porte garante du respect envers toutes les personnes et de la promotion de la diversité. Elle mène des activités de recrutement et de maintien aux études ou en poste parmi les étudiants, le corps professoral et les hauts dirigeants universitaires et pédagogiques. Ces activités comprennent le recours à des programmes et à des partenariats efficaces visant à maintenir une diversité parmi les candidats à l'admission à la Faculté de médecine, de même que l'évaluation des résultats obtenus grâce à ces programmes et partenariats.

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal (UdeM) cible les catégories suivantes de diversité parmi les étudiants : le sexe, le parcours scolaire et professionnel antérieur, l'origine ethnique, les étudiants membres de minorités visibles ou de minorités ethniques, le milieu socio-économique des parents et la ruralité ou le caractère urbain du milieu d'origine.

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal (UdeM) cible les catégories suivantes de diversité parmi les professeurs et la haute direction facultaire : le sexe, les membres des Premières Nations, Métis et Inuits et les membres de minorités visibles ou de minorités ethniques.

ANNEXE - POLITIQUE DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Mise en œuvre de la politique

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal (UdeM) cible les catégories suivantes de diversité¹ :

a) parmi les étudiants en médecine:

- le sexe, le genre;
- le parcours scolaire et professionnel antérieur : cégep ou université ; programmes universitaires connexes ou non connexes; provenance d'une zone géographique désignée et ayant une cote de rendement académique (cote R) plus basse; retour du marché du travail; provenance d'une province canadienne sans programme de médecine francophone; étudiants admis en vertu de programmes spéciaux : détenteurs d'un Ph.D., étudiants internationaux, diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU) admis en 3^e année, programme des Premières Nations et Inuits des facultés de médecine du Québec (PNIQ); programme de Sensibilisation aux études, à l'université et à la recherche (SEUR) de l'UdeM et son volet Accès médecine; membres des Forces armées canadiennes;
- l'origine ethnique : les membres autodéclarés des Premières Nations, Métis et Inuits (admis en vertu du programme des PNIQ ou pas), de minorités visibles² et de minorités ethniques³;
- le milieu socio-économique des parents;
- la ruralité ou le caractère urbain du milieu d'origine : les étudiants provenant de régions à faible densité de population (selon leur lieu de résidence à 15 ans).

b) parmi les professeurs (participant à l'enseignement au premier cycle) et la haute direction facultaire⁴:

- le sexe, le genre;
- les membres des Premières Nations, Métis et Inuits;
- les membres de minorités visibles;
- les membres de minorités ethniques.

Sur la base de ces catégories, la Faculté de médecine s'engage à favoriser la diversité :

- a) par des activités d'encouragement aux études médicales (programmes *pipeline*) au sein de populations autochtones et d'autres défavorisées au plan socioéconomique;
- b) dans les pratiques de ses comités d'admission, selon certaines catégories choisies par le comité d'admission;
- c) parmi les compétences que doivent acquérir les étudiants en médecine;
- d) dans l'embauche d'employés et dans ses comités de sélection;
- e) au sein de ses comités décisionnels;
- f) dans le rayonnement de ses initiatives;
- g) en assurant une diversité dans la composition du comité d'admission et des participants au processus d'admission.

¹ Ces trois populations (étudiants, professeurs, haute direction facultaire) correspondent à celles ciblées dans l'élément des normes du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (<http://www.afmc.ca/pdf/icd/ICD-NORME-3-fr.pdf>).

² Personnes présentant des caractéristiques physiques différentes du groupe majoritaire, de descendance ou de nationalité africaine, haïtienne, chinoise, arabe ou hispanique.

³ Personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui n'appartiennent à aucune minorité visible.

⁴ Pour les fins de la présente politique, la haute direction facultaire correspond aux membres du Conseil de la Faculté de médecine de l'UdeM.

Les paragraphes suivants précisent les modalités de réalisation des engagements indiqués en a), b) (pour le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle seulement) et c).

Un responsable du programme autochtone au vice-décanat aux études médicales de premier cycle :

- a) organise chaque année des mini-écoles de santé dans des communautés autochtones, en collaboration avec d'autres programmes de formation de professionnels de la santé de l'UdeM;
- b) élabore et met à jour, en collaboration avec la direction du programme d'études médicales de premier cycle, des activités de formation aux questions de santé des populations autochtones, réparties tout au long du programme, y compris des stages à option en milieu autochtone;
- c) participe à l'accompagnement et à des mesures d'accommodement et de rétention des étudiants des Premières Nations, Métis et Inuits inscrits aux études médicales de premier cycle.

Le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle :

- a) informe ses membres de la présente politique;
- b) leur présente chaque année les résultats du plus récent sondage sur la diversité des nouveaux étudiants inscrits en année préparatoire ou directement en première année effectué par la direction du programme d'études médicales de premier cycle;
- c) collabore avec le responsable du programme autochtone et avec les responsables universitaires du programme SEUR / Accès médecine;
- d) délègue chaque année un de ses membres à des journées « portes ouvertes » dans des cégeps et d'information dans des écoles secondaires du territoire du RUIS de l'UdeM;
- e) intègre des éléments de diversité dans certaines stations des mini-entrevues multiples francophones des candidats à l'admission en médecine;
- f) réserve chaque année un nombre défini de places pour des candidats admis en vertu de l'un de ses programmes spéciaux (voir la section Calendrier initial pour plus de détails);
- g) détermine pour lesquels de ces programmes spéciaux une cote R plus basse est acceptable;
- h) poursuit une réflexion et, le cas échéant, propose de nouvelles initiatives afin d'accroître la diversité des postulants et des candidats admis aux études médicales.

La direction du programme d'études médicales de premier cycle :

- a) effectue chaque année un sondage sur la diversité des nouveaux étudiants inscrits en année préparatoire ou directement en première année;
- b) demande périodiquement à la Direction des ressources humaines de l'UdeM de lui fournir des données sur la diversité de son corps professoral;
- c) demande périodiquement au Secrétariat de la Faculté d'effectuer un sondage sur la diversité des membres du Conseil de la Faculté, à titre de représentants de sa haute direction;
- d) met au calendrier les activités déjà mentionnées de formation aux questions de santé des populations autochtones et offre les stages à option disponibles en milieu autochtone;
- e) organise des activités d'accueil et répond aux besoins spécifiques des DHCEU admis à l'externat;
- f) met au calendrier des activités de sensibilisation et de formation à la diversité culturelle sous toutes ses formes;
- g) fait connaître et au besoin met en place des mesures d'accompagnement et d'accommodement pour certains de ses étudiants, p. ex. ceux en situation de handicap;

h) affiche la présente politique et des documents afférents (p. ex., ceux relatifs aux programmes des PNIQ et des DHCEU) sur le site web du programme.

De son côté, le vice-décanat au soutien académique et au campus de l'Université de Montréal en Mauricie organise chaque année un programme d'encouragement aux études médicales (*pipeline*) auprès d'étudiants de l'école secondaire Les pionniers et du cégep de Trois-Rivières et informe la direction du programme d'études médicales de premier cycle des retombées de ce programme.

Calendrier initial

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Comité exécutif de la Faculté de médecine.

En 2015, le nombres de places réservées à des programmes spéciaux par le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle sont les suivants :

- a) Ph.D. : 2
- b) étudiants internationaux : 2
- c) DHCEU admis en 3^e année : 3
- d) PNIQ : 1
- e) Forces armées canadiennes : 2

À compter de 2017, 2 places en année préparatoire seront réservées au programme SEUR/ Accès médecine.

Un premier sondage sur la diversité des membres du Conseil de la Faculté sera effectué à l'automne 2015.

Adopté par le Comité exécutif le 15 octobre 2015
Présenté au Conseil de faculté le 12 novembre 2015